



Mise a pied conservatoire

Par **manille89**, le **30/03/2013** à **16:27**

Bonjour, rnJ'ai besoin d'aide! rnce 28/03/2013 mon employeur à 16h10 mon employeur me réunie dans son bureau en compagnie de son associé et de la D.R.H et m'explique que je rale toujours, que je suis le seul, m'expose des dire je citern"tu nous dit en réunion que vous crevez la gueule ouverte" rn"tu va faire sauter notre accord salariale on en a marre" rn"et on a appris des choses en réunion A.T.S.U (la je comprend pas) donc on te mets en mise a pied conservatoire a partir de maintenant!! rnje réplique "je dis toujours ce que je pense mais je trouve dur votre décision je comprends pas!!" rnrnce 30/3/2013 je reçois mon recommandé ou ils me convoque pour l'entretien préalable en vue d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement le 12/04/2013 avec mise a pied jusqu'à la décision définitive qui découlera de l'entretien!! rnrnet ma question est: est ce normal svp????

Par **conseiller du salarié**, le **30/03/2013** à **17:23**

Bonjour, rnVous êtes dans une procédure disciplinaire classique qui peut déboucher sur un licenciement pour faute grave (dans le cas contraire votre mise à pied devra être rémunérée). rnLa faute grave suppose une violation grave et consciente de vos obligations ou un manquement à la discipline de l'entreprise. Elle est caractérisée par [s]l'impossibilité de vous maintenir dans l'entreprise[/s]. rnLes griefs retenus contre vous seront évoqués en entretien préalable et vous devrez y répondre (point par point). rn[s]**Faites-vous accompagner lors de cet entretien préalable.**[/s]